



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 10 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 04 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Le Maire

Mme Stéphanie BAUDIER, Mrs Jaques BAILLY, Dominique TAURINES, les adjoints : Mmes BIOLAND Sophie, CLOSCAVET Marie-Claire, PIAULY Marine, RENAUX Marie-Louise et Mrs BARIOD Denis, MINO Christian, RIDET Jérôme, SONNET Quentin et VUILLEMOT Guy.

Absents excusés : KAAPT Eliane (procuration à M BAILLY Jacques), Cécile AMRANE (procuration à Mme BIOLAND Sophie)

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h03

Désignation du secrétaire de séance :

Mme Marine PIAULY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Demande d'ajout d'un point supplémentaire pour la vente du tracteur Carraro (et nouveau matériel par location/crédit-bail comme prévu au budget 2021)

Le conseil accepte l'ajout de ce point qui sera vu en fin de séance.

Approbation du compte-rendu du 06 mai 2021

Correction pour le point 2.3, la parcelle du lot n°5 a une superficie de 707m² sur le DMP reçu et dans le compte rendu figurait 708m² issus du bornage (problème d'arrondis vu avec le géomètre, retenu 707m²). Le compte rendu du 06 mai 2021 est approuvé à 14 voix pour.

Arrivée de Denis BARIOD

1. **FINANCES**

1.1. DM pour les budgets bois, chaufferie, lotissement, parking plage :

Budget bois :

M. Abel de l'ONF nous a annoncé que finalement il y aurait des ventes de bois sur 2021 (contrairement à son annonce au moment de l'élaboration des budgets) et nous a soumis un devis pour des travaux d'entretien de la forêt et des réseaux forestiers. Les recettes prévues équilibrent les dépenses (dont abattage et débardage). DM pour 15806.50€ en dépenses et en recettes

Budget parking plage :

Le devis pour la barrière du lac a été budgétisé au chapitre 21 (travaux) mais un montant de 4500€ concerne le logiciel qui soit être comptabilisé au chapitre 20. DM de 4500€ entre les chapitres 20 et 21

Budget chaufferie bois :

Le devis pour la remise en état des pompes de la chaufferie s'élève à 24.997.28€. Cette ligne avait été inscrite (sans montant car non connu) au projet de budget en raison de la nécessité de l'intervention. DM de 25.000€ entre articles du chapitre 11 (615 et 67 budget principal).

Budget lotissement :

L'étude de sol, obligatoire pour pouvoir vendre les parcelles coutera 1750€. En prévision des soldes des travaux et des aménagements éventuels (panneaux de rue, signalisation, règlement du lotissement...) il est proposé une DM de 8000€ interne au chapitre 11, avec subvention du budget principal

Budget communal :

DM suite à celles du budget lotissement et chaufferie en prenant sur les dépenses imprévues et les gains réalisés suite aux réclamations pour les factures antérieures d'électricité (ateliers).

La DM pour le budget bois est approuvée à 15 voix pour.

La DM pour le budget plage est approuvée à 15 voix pour.

La DM pour le budget chaufferie est approuvée à 15 voix pour.

La DM pour le budget lotissement est approuvée à 15 voix pour.

La DM pour le budget principal est approuvée à 15 voix pour.

1.2. Demande de remboursement à Philicot pour le déneigement par le département :

Suite au constat que la commune payait le département pour le déneigement de l'entreprise Philicot, situation anormale, Mme le maire sollicite le conseil pour approuver la refacturation à cette entreprise de la facture de 735.15€ reçue (l'entreprise a été prévenue qu'il n'y aurait plus d'intervention du département à l'avenir).

M Bariod remarque que la commune a l'obligation de déneiger la route jusqu'à la pancarte « route non déneigée ».

La refacturation des frais de déneigement à Philicot est approuvée à 15 voix pour.

2. TRAVAUX – AMENAGEMENTS - RESEAUX

2.1. Travaux de voirie, sécurisation des entrées de la commune :

Mme le maire rappelle que ces travaux ont été mis au budget 2021 pour la somme de 81.635€ TTC (délibération prise fin 2020). Nous avons reçu la notification des amendes de police pour un montant de 10.000€ et devrions avoir 20% de DETR soit 11.074€.

Les travaux concernent : plateau rue de la gare – sécurité rue du lac -chicane entrée côté Cogna- ilot central rue des Sapins - chicane vers rue du Tronchet.

La commission voirie a retenu, après analyse des offres, la société Eiffage pour ces travaux et pour un montant de 66.449.16€ TTC

Mme le maire demande à l'assemblée de valider le choix du prestataire retenu.

Mme Closcavet demande s'il y a des changements depuis que ces travaux ont été présentés au conseil.

Mme le maire précise que seuls ceux concernant la route de la Frasnée ont été modifiés car la DDT n'a pas accepté la mise en place d'un ralentisseur et des chicanes seront donc installées.

Le choix de la société Eiffage pour les travaux de voirie/sécurisation est approuvé à 15 voix pour.

2.2. Vente des parcelles du lotissement (suite) :

Les numéros définitifs des parcelles viennent de nous être transmis (le 07/06). Restait 2 parcelles (lot 8 et 4) et nous avons reçu la promesse d'achat de Mme Bey pour le lot 8 (parcelle ZA 415) de 770m² à 49€ HT le m² (soit 58.80€ TTC le m²) et frais notariés à la charge de l'acquéreur.

La vente du lot 8 à Mme Bey est approuvée à 15 voix pour.

La personne ayant retenu le lot 4 n'a pas encore confirmé sa position pour des raisons familiales, nous lui avons accordé un délai mais si elle ne prend pas rapidement position cette parcelle sera proposée à la personne suivante sur la liste d'attente.

2.3. Règlement du parking du lac :

Le projet de règlement du parking ayant été transmis aux conseillers avant cette séance, Mme le maire demande à l'assemblée de l'approuver.

Le règlement du parking est approuvé à 12 voix pour et 3 contre.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Subventions aux associations :

Le tableau préparatoire pour le versement des subventions 2021 aux associations a été transmis aux conseillers avant cette réunion. Dans un souci d'équité et de transparence les subventions ont été attribuées avec une part de 60€ par enfant clairvaliens adhérent, une aide en fonction des résultats financiers de l'association et selon les animations/soirées/compétitions prévues pour 2021.

Mme le maire demande à l'assemblée de valider ces propositions.

NOM ASSOCIATION	SUBVENTION ALLOUEE 2021
ADMR	200 €

AMICALE DONNEURS DE SANG	600 €
Amicale du personnel	2.100 €
UNION MUSICALE CLAIRVALIENNE	2.300 €
CHORALE CLAIRPONTOISE	100 €
HEMISPHERE	100 €
LE SOUVENIR Français	200 €
JUDO	1.480 €
CJE DANSE	340 €
TENNIS	960 €
BASKET	1.320 €
AMICAL PETANQUE	880 €
AIDE HUMANITAIRE	600 €
JURA LACS FOOTBALL	900 €
GYM V CLAIRVAUX	360 €
SA DANCE	1.360 €
Club Omnisport Clairvalien	960 €
Foyer socio-éducatif du collège des lacs	380 €
TOTAL	15.140 €

Les subventions aux associations telles que présentées sont approuvées à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

3.2. Demande de subvention du collège pour voyage des 5^{èmes} à Bellecin :
Suite au courrier du collège des lacs sollicitant la commune pour le séjour à Bellecin, Mme le maire propose une subvention de 30€ par élève, comme versé les années précédentes (soit 14x30=420€).
La subvention pour le séjour à Bellecin des 5^{èmes} est approuvée à 15 voix pour.

3.3. Demande de subvention Cinémésis:
Mme le maire présente la demande reçue de l'association Cinémésis (la ferme du crime – le médecin des pauvres...) sollicitant la commune pour un soutien financier à un projet de film historique jurassien. Ce nouveau long métrage « les nuits sans lune » racontera l'héroïsme des femmes qui passaient en Suisse documents, résistants et familles juives.
Après discussions, une subvention de 500€ à Cinémésis est approuvée à 15 voix pour.

Mme Closcavet demande si on pourrait envisager de verser une aide aux communes de la vallée de la Roya par solidarité suite au sinistre d'octobre dernier. Mme le maire propose que ce point soit vu au prochain conseil.

3.4. Tirage au sort pour le jury d'assise

3 personnes figurant sur la liste électorale doivent être tirées au sort.

- Mme Vauthey Annick
- M Jacquet Patrice
- Mme Fressoz Catherine

3.5. Compte-rendu réunion des maires et délégués du Sivos du 02/06

Suite aux problématiques remontées par les délégués du Sivos sur le mauvais fonctionnement du bureau ainsi qu'à la suspension par la Dgfp de l'accréditation de régisseur de l'agent administratif en place, une réunion des maires et délégués du Sivos a été organisée. Lors de celle-ci une présentation du fonctionnement d'un Sivos a été faite et tous ont constaté des dysfonctionnements. Quant à l'éventuel transfert du Sivos à la TEC (dans le cadre du transfert de compétence) qui doit être décidé avant la fin de l'année, tous se sont accordés sur le maintien du Sivos et qu'il n'était de tout façon pas envisageable d'imaginer un transfert dans les conditions actuelles. Depuis l'agent est en arrêt maladie pour un mois ce qui ne va pas faciliter l'amélioration de la situation.

3.6. Servitude sur parcelle AI301 :
Le cabinet notarié Oudet-Elien nous signale que dans le cadre de la vente d'une maison (parcelle Ai223), située montée des parcours, ils ont constaté que le chemin d'accès à cette habitation passe sur une

parcelle communale (Ai301) et qu'aucune servitude n'est mentionnée dans l'état hypothécaire (surement des accords verbaux à l'époque). Afin de régulariser la situation le notaire propose à la commune de créer légalement cette servitude (gratuite) pour régulariser la situation. L'OPH sera également sollicité puisque le chemin d'accès à la parcelle Ai223 passe également sur ce terrain.

Le conseil valide la création de la servitude et donne tous pouvoirs à Mme le maire pour signer l'acte à 15 voix pour.

4. COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour information, la commission économie de la TEC a attribué une subvention à l'entreprise Gavand Sport de 2640€

Les porteurs de projet peuvent soumettre un dossier à la TEC pour l'obtention d'une aide.

5. ELECTION NOUVEL ADJOINT (en fonction de la réponse de la Préfecture)

Nous n'avons pas reçu le courrier de la Préfecture. Ce point sera vu lors d'un prochain conseil

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. Tenue du bureau de vote les 20 et 27 juin

Il manque 4 assesseurs. Voir avec le secrétariat. Des autotests seront disponibles pour les assesseurs.

6.2. Plongeoir : Mécénat de M Martin, subvention au club de plongée lédonien ;

Mme le maire tient à remercier M Martin qui a financé l'intervention d'un géomètre pour faire des relevés de la jetée du plongeoir pour un montant de 3400€.

Le club de plongée lédonien étant intervenu gratuitement pour filmer le dessous de la jetée du plongeoir Mme le maire demande à l'assemblée si elle serait favorable pour leur attribuer une subvention.

Une subvention de 200€ au club de plongée lédonien est approuvée à 15 voix pour.

Suite à la plongée : Il faudra attendre les résultats des relevés du géomètre pour vérifier l'enfoncement de la jetée mais a priori celle-ci ne montre pas de problèmes majeurs visibles, par contre les pieux qui la soutienne sont dangereux. Problématique aussi de turbidité dans le lac qui se transforme peu à peu en étang, cela vient d'une diminution du flux d'écoulement de l'eau par la Raillette ; les pêcheurs demandant d'avoir un niveau du lac haut et la police de l'eau interdisant le nettoyage de la Raillette dans laquelle s'accumule divers branchages et végétaux.

Vente du tracteur Carraro à Claas (et nouveau matériel par crédit-bail comme prévu au budget 2021)

L'achat par location avec option d'achat d'un tracteur tondeuse et d'une balayeuse a été prévu au budget pour un montant du matériel de 146.000€ TTC et des échéances annuelles de 29.637€ avec une reprise du tracteur de 23.000€.

Après demandes de devis, essais... le choix se porte sur un tracteur Carraro et une balayeuse Timan pour 145.540€ TTC (64.540€ pour la balayeuse et 81.000€ pour le tracteur) et des échéances annuelles de 26.212€

La reprise du tracteur à 23.000€ est maintenue par Claas et nécessite une délibération. (achat en 2016 pour 39.240€).

La location pour le tracteur est approuvée à 15 voix pour.

La location pour la balayeuse est approuvée à 15 voix pour.

La vente du tracteur Carraro à Claas pour 23.000€ est approuvée à 15 voix pour.

Mme Closcavet expose qu'elle a été interpellée par M Benoit-Gonin car il exploite la parcelle de bois pour laquelle la commune a décidé de préempter et demande s'il est normal que nous ayons décidé d'acheter un champ... Mme le maire répond que nous avons été questionnés par le notaire (procédure normale et obligatoire) lors de la mise en vente de cette parcelle car elle est classée en « bois » (classement forestier) et que la commune est propriétaire des parcelles tout autour. Nous avons contacté l'ONF afin d'avoir leur position et ils nous ont conseillé de préempter afin de rendre à cette parcelle sa destination normale.

M Ridet demande si on a des nouvelles sur les projets de rachat de la colonie de St Ouen par Ecolieu ou Ecotopia et Mme Closcavet demande pourquoi on n'a pas donné suite à la demande d'Ecolieu pour une présentation de leur projet en conseil municipal. Mme le maire précise qu'elle n'a pas donné suite à Ecolieu car ce projet nécessitait un changement de classement de zone de loisir en zone d'habitation et qu'elle n'est pas du tout favorable à ce que ce lieu devienne à terme un quartier habitable de Clairvaux. Mme Closcavet ne pense pas qu'il y ait dans leur projet une demande de changement de classement de zone. Ecotopia fera une présentation de leur projet le 15/06 à la salle des fêtes et Ecolieu le 18 juin.

Mme le Maire lève la séance à 20h15

Prochain conseil prévu le 08/07

Mme le Maire

Le secrétaire

A l'issue du conseil discussions sur :

- Visite de sécurité de la salle des fêtes. Avis défavorable pour ouverture tant que le contrôle électrique et contrôle et identification des canalisations de gaz ne sont pas faits. Ces contrôles ont déjà été lancés.
- M Bariod précise qu'en parlant de contrôles il serait opportun de se renseigner sur le contrôle des compteurs pour la chaufferie bois. Qu'il faudrait aussi revoir la signalisation sur les portes de secours de la salle des fêtes.
- Un tableau de suivi des contrôles obligatoires par bâtiments est en cours de réalisation (n'existait pas avant ?)
- Information sur le départ de l'assistante sociale qui sera désormais installée dans les locaux de la comcom.
- La trésorerie devant fermer au 01/01 nous avons été questionnés par la direction de la Dgfp afin de savoir si on peut leur proposer un local (gratuitement) pour un conseiller qui viendrait 2 fois par semaine et pour un espace (en location) pour que des agents (entre 2 et 6) puissent y travailler (sans public) au lieu de se rendre à St Claude. On a proposé le bureau de l'assistante sociale ou celui d'à côté et éventuellement la salle de justice. Nous attendons le retour de la Dgfp et reverrons ce point en fonction.
Concernant la salle de justice, il faut enlever les bancs et vu leur longueur ils ne peuvent être enlevés que par la fenêtre. On a proposé à M Chanut de le faire et il garderait les bancs en échange de la prestation. Marie-Claire signale que cette salle est utilisée par la musique et si elle est dédiée à autre chose il faudra trouver une autre salle.
Pour le bâtiment de la trésorerie, il pourrait intéresser la comcom pour y mettre l'office du tourisme, plusieurs projets sont à l'étude. Il y aurait eu une évaluation des domaines pour ce bâtiment, M Jarno en aurait une copie, à suivre...
- Marie-Claire demande si la gratuité sera reconduite pour les terrasses cet été. Outre le fait que normalement il n'est pas légal d'occuper le domaine public gratuitement, les bars et restaurants ont certes souffert de la situation mais ils ont pu bénéficier d'aides compensatoires, ce qui n'est pas le cas de tous... Il n'y aura donc pas de gratuité (rappel le tarif est de 11€ le m² pour l'année...)
- Le balayage des rues aura lieu demain
- M Beauvois de la Préfecture a convoqué Hélène pour l'informer que le feu d'artifice et le bal du 14/07 pourraient avoir lieu, ainsi que les marchés nocturnes Open bar ?!?!